

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 Septembre 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 28 Contre : 0 Abstentions :

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Septembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 19 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. FANTON, DARROUX, M. FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, Mme ABADIE, Mme GABARROT, Mme CHARLIER, Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
<b>2 8 SEP. 2023</b>
Publication
<b>2 8 SEP. 2023</b>

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBERT à M. BARBARA, Mme DUBOSQ à M. FORGUES, M. VIDAL à M. CORTADE, Mme LASSALLE à Mme ABADIE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme MENDES. M. LARAN.

M. Bernard DOREY est désigné secrétaire de séance

**2023-06-05 : SERVICE ASSAINISSEMENT - PROJET DE REGLEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Collectivité possède un service assainissement collectif municipal fonctionnant sous le régime de régie dotée de la seule autonomie financière. Ce service a pour mission d'assurer la collecte, le transit et le traitement des eaux usées depuis le point de raccordement sur le réseau de transit jusqu'au milieu naturel après traitement potentiel par la station d'épuration.

Afin de définir les conditions et modalités du déversement des eaux usées dans les réseaux publics d'assainissement, le projet de règlement ci-annexé a été élaboré.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés émet un avis favorable au projet de règlement tel que présenté définissant les conditions et modalités du déversement des eaux usées dans les réseaux publics d'assainissement communal, et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous actes aux effets ci-dessus.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

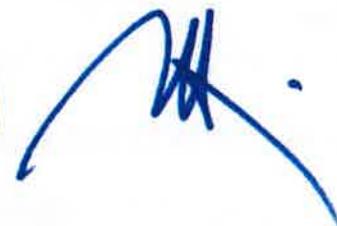
Tous les membres présents ont signé

**Le Secrétaire,  
Bernard DOREY**



**Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 27 septembre 2023**

**Le Maire,  
Patrick FANTON**

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DCM230928CL005</b>
Objet :	<b>Service Assainissement - Projet de règlement</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	032-213202567-20230925-DCM230928CL005-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20230925-DCM230928CL005-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2023-06-05 - Règlement assainissement.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20230925-DCM230928CL005-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	84.5 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : ASSAINISSEMENT reglement du service public 2023-09.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20230925-DCM230928CL005-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	974.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	28 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquiescement reçu	28 septembre 2023 à	